

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 DECEMBRE 2021**

Délibération n°

2021098

Date de convocation : /11/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20211206-2021098-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt et un, le 06 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le jeudi 02 décembre 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Valérie RECart), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°10 : Subvention exceptionnelle versée à
l'AFM TELETHON**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Dans le cadre du Téléthon 2021, le samedi 4 décembre 2021, l'amicale des pompiers d'Anglet organise au centre de secours d'Anglet ; une journée "portes ouvertes" avec la présentation de différents métiers (incendie, secourisme, sauvetage côtier...) ainsi qu'une balade cyclosportive parcourant toutes les communes couvertes par ce centre de secours.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de verser une subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon, d'un montant de trois cents euros (300€) pour soutenir cette démarche.

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la somme de trois cents euros (300€) au profit de l'AFM Téléthon ;
- Précise que cette dépense sera inscrite au chapitre 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) sur le budget 2021 ;

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Bassussarry, le 6 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

